



**RÉFORME DES RETRAITES : VRAI / FAUX**

**¼ D'HEURE DE LECTURE : STOP AU TRAVAIL GRATUIT**

**E3C ET RÉFORME DU LYCÉE**

**INCLUSION À MARCHÉ FORCÉE**

**GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE !**



L'édito

**TOUT À GAGNER !**



**Les prochaines semaines sonnent la mobilisation générale de nos professions**, comment pourrions-nous continuer sur un tel rythme de dégradations sans réagir et sans y laisser notre santé ? Le quotidien est éreintant, l'épuisement professionnel affleure depuis la rentrée et éprouve les équipes les plus solides et expérimentées. **Insécuriser les professionnels par des changements incessants et les faire douter du sens de leur métier sont les ressorts des politiques managériales à l'œuvre.** Elles valorisent les replis individuels et entament les ressources collectives – comme le contrôle paritaire bientôt supprimé sur les carrières et les mutations – alors qu'elles permettent tant de résister et de dire non à la hiérarchie.

L'inclusion totale sous l'effet des fermetures de structures se généralise sans égard pour les personnels écartelés entre la volonté de faire réussir tous les élèves et une hétérogénéité devenue inconciliable dans la classe.

Au lycée, les nouveaux programmes mettent en difficulté les élèves et exposent les enseignants à arbitrer sans cesse pour trouver des approches accessibles en tenant à distance la pression de l'évaluation permanente du nouveau bac.

**Articuler baisse des pensions (de 250 à 1 000 euros en moins dès les générations nées en 1963) et réforme statutaire pour nous faire travailler plus et plus longtemps**, le Président Macron a osé franchir le pas quelques jours après le suicide de notre collègue Christine Renon. **Les personnels de l'Éducation nationale méritent mieux que ce mépris et un nouveau déclassement social**, ils se dévouent chaque jour sans compter pour former et qualifier la jeunesse.

**Gagner l'augmentation des salaires, ne pas se ruiner la santé au travail, ne pas sombrer dans la misère une fois à la retraite, toute la profession doit être dans la rue le 5 décembre pour crier sa colère.**

*GWÉNAËL LE PAIH, 20 octobre 2019*

*Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne*

**ORIENTATION : BELLE MOBILISATION AU RECTORAT**



Belle mobilisation des collègues des CIO mardi 15 octobre au rectorat de Rennes pour exprimer collectivement leur colère contre le démantèlement du service public d'orientation. Une délégation intersyndicale reçue par le Recteur a pu exprimer les inquiétudes de la profession alors que s'annoncent la fermeture en masse des CIO et le transfert des missions d'orientation des PsyEN vers les professeurs et les CPE ! **Réduire l'orientation à l'information, ignorer la dimension psychologique dans les choix des adolescents, supprimer un service public de proximité : le SNES-FSU reste mobilisé pour la sauvegarde des CIO, du statut et des missions des PsyEN.** Le Recteur s'est engagé à échanger avec les organisations syndicales sur les évolutions concernant les personnels et les services.

Solenne Ogier

**RETRAITES : GRÈVE UNITAIRE JEUDI 5 DÉCEMBRE**

**FSU, CGT, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, APPELLENT À S'OPPOSER AU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES ET PORTENT DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES.**

**Le système individuel à points du projet de réforme rend aléatoire le montant des pensions et vise à repousser l'âge de départ à la retraite, c'est NON !**

Les agent-es de la Fonction publique seraient particulièrement impacté-es par :

- Un nouveau calcul du montant des pensions non plus sur les 6 derniers mois (les meilleurs salaires de la carrière) mais sur l'ensemble de la carrière ce qui provoquera une baisse mécanique du niveau des pensions, non compensée par l'intégration des primes dans le calcul (quasi inexistantes pour les enseignant-es, CPE, PsyEN...).
  - La faiblesse actuelle du niveau des salaires !
- La FSU exige l'ouverture de discussions salariales pour revaloriser les salaires, améliorer les déroulements de carrière, une urgence.**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE JEUDI 5 DÉCEMBRE !**

Voir le vrai / faux page 4



30% DE PENSION EN MOINS AVEC LA RETRAITE PAR POINTS ? NON MERCI !

MAL PAYÉ-E MÉPRISÉ-E PRÉCARISÉ-E **ASSEZ !**

20 % DE POUVOIR D'ACHAT PERDUS DEPUIS 2000 : ÇA SUFFIT !



## E3C ET RÉFORME DU LYCÉE : AGIR POUR MAINTENIR LE CADRE NATIONAL DU BAC

Après une rentrée périlleuse en lycée, les nouveaux programmes sont à peine lancés que les épreuves communes de contrôle continu (E3C) s'annoncent en janvier dans les Premières générales et technologiques. La première session planifiée du 20 janvier au 3 mars dans l'Académie concerne 3 disciplines (H-Géo, LV A et B plus les maths en série technologique) mais les principes de son organisation seront sans nul doute décalqués du 27 avril au 29 mai pour la seconde session pour presque toutes les disciplines cette fois. Le ministère a publié une circulaire mais de nombreuses

questions resteront sans réponse puisque le Proviseur peut arbitrer entre différentes options ! A ce stade, rien ne doit être décidé car le Recteur doit s'exprimer en novembre. Le SNES l'enjoint à cadrer l'organisation pour éviter toute dérive. L'annulation de la session de janvier reste la demande du SNES pour des épreuves toutes repoussées en juin. La circulaire ministérielle comporte plusieurs contradictions, à nous d'en user pour cadrer à tout le moins les épreuves.

Gwénaél Le Paih

### LE CALENDRIER

Il a été précisé aux proviseurs dans un courrier du recteur le 7 octobre.

	Session 1	Session 2 *
Ouverture BNS	02/12/2019	02/03/2020
Épreuves à partir du...	20/01/2020	27/04/2020
Notes saisies le...	03/03/2020	29/05/2020
Commissions d'harmonisation	13/03/2020	12/06/2020

\* Session avancée cette année pour l'organisation du bac en Terminale.

Les épreuves LVA et B autres que « allemand, anglais, breton, espagnol » sont en revanche cadrées du 3 au 7/02 puis du 18 au 20/05 pour « faciliter l'échange de correcteurs entre établissements ».

### LE CHOIX DES SUJETS

Le proviseur ouvre l'accès à la Banque nationale des sujets (BNS) aux équipes disciplinaires. Ces dernières lui communiquent leur proposition pour validation. Il n'est pas exclu que les équipes aient à sélectionner plusieurs sujets avant le choix définitif mais la faible diversité de sujets dans la BNS limitera probablement dans un premier temps cette demande. Les sujets et leur barème ne sont pas modifiables, pour autant la correction n'est pas proposée (la BNS sera ouverte aux élèves). Pour cette étape de sélection des sujets, un temps de concertation doit être banalisé dans les services. Le sujet commun pour tous les élèves est possible et c'est la solution à privilégier.

« Selon l'organisation décidée par le chef d'établissement, et pour une même discipline, - soit l'ensemble des classes d'une même voie (générale ou technologique) compose sur un même sujet, à la même date et à la même heure ; - soit des sujets peuvent être choisis par classe ou par créneaux de convocation, si les classes composent sur plusieurs jours et/ou horaires. Dans la mesure du possible, la composition sur le même sujet à la même date doit être privilégiée par l'établissement. »

### LES ÉPREUVES

Les élèves reçoivent des convocations individuelles. Le temps ordinaire de la classe pour l'examen est possible mais cette modalité doit être impérativement écartée. Un temps banalisé et commun à toutes les

classes est possible, il est cohérent avec le choix d'un sujet commun.

« - sur une durée de 2 heures par épreuve, sauf pour les langues vivantes A et B. Le chef d'établissement prévoira le temps nécessaire pour la mise en œuvre de cette épreuve (distribution des sujets et copies, ramassage des copies, majoration du temps de composition pour les candidats en situation de handicap) ; - il n'est pas nécessaire de prévoir des salles « format examen », la salle de classe en configuration habituelle conviendra ; - la surveillance de la salle peut être assurée par un professeur de la classe ou tout autre personnel désigné selon l'organisation retenue. » **Attention : pas d'obligation de surveillance supplémentaire mais il faut impérativement le demander !**

« - les élèves bénéficiant d'aménagements particuliers passeront ces épreuves dans les conditions prévues dans le cadre de leur scolarité. Dans le cas d'une majoration du temps de composition, le candidat compose sur le même sujet que les autres candidats, qu'il traite dans son intégralité ; - en principe, sans banalisation des créneaux pour les autres élèves de l'établissement. Le bon fonctionnement des établissements ne doit pas être remis en cause par l'organisation des épreuves communes de contrôle continu. »

### LES COPIES

Les élèves composent sur des copies classiques d'examen qui seront scannées avant les corrections par les directions. Brassées et anonymisées, elles sont réparties entre collègues avec la précaution de ne pas corriger ses propres élèves. Les copies numérisées et corrigées sont communiquées aux élèves à la fin de chaque session.

### LES CORRECTIONS

Elles se font sur écran. Rien n'est dit sur le matériel mis à disposition (grand écran notamment), ni sur l'indemnité de correction ou le temps banalisé. Ces questions sont à poser au proviseur mais les réponses devront être apportées par le rectorat. Il en va des conditions de travail des personnels et de leur épuisement. **La demande du SNES-FSU est de 5 € la copie.**

« - À l'issue des épreuves, les copies sont numérisées, via l'application Santorin, permettant ainsi l'archivage et la répartition en lots vers les correcteurs désignés. - Dans la mesure du possible, les copies sont attribuées de telle sorte que les correcteurs n'aient pas à connaître plus de deux sujets différents. - Les correcteurs suivront les indications relatives aux barèmes mentionnées sur les sujets et aux éventuelles

grilles d'évaluation prévues dans les définitions d'épreuves. » **La banque nationale de sujets ne prévoit pas de corrigés.**

### L'HARMONISATION DES NOTES

Elle s'opère au niveau académique sous la responsabilité du recteur après chaque session. Les notes peuvent alors être modifiées si des écarts significatifs (par correcteur, par sujet) sont observés. Les notes sont ensuite communiquées aux élèves mais ne seront définitives qu'en fin de Terminale.

« Les éléments à disposition pour la commission d'harmonisation :

- Moyenne par sujet (et occurrence du sujet) ;
- Moyenne par correcteur ;
- Moyenne académique par enseignement ;

Les notes ne seront définitives qu'une fois présentées devant le jury du baccalauréat, qui se réunit après l'ensemble des épreuves, début juillet en fin de terminale. Comme actuellement, les recours restent juridiquement possibles auprès du recteur compétent. »

### ET DES QUESTIONS SE POSENT... ENCORE !

► **En Histoire-géo. pour les trois sessions distinctes, le programme des sujets sera-t-il celui de la période ou celui de l'année ? Que dire aux élèves pour les révisions ?**

« Pour les disciplines donnant lieu à une seule épreuve commune de contrôle continu en fin de classe de première et en fin de classe de terminale, les sujets des épreuves portent respectivement sur l'ensemble du programme de chacune de ces années. »

**Rien n'est dit sur l'Histoire-Géographie.**

► **Les progressions communes sont encouragées mais non obligatoires : quid des élèves qui n'auraient pas tous vu les mêmes chapitres ?**

« Les élèves qui composent ont tous abordé les notions que traite le sujet ; le choix du sujet se fait dans le cadre d'une progression pédagogique harmonisée, décidée collectivement par l'équipe pédagogique. »

- Le choix des sujets est effectué par le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, à partir d'une progression commune dans le parcours du programme de l'enseignement. Les sujets proposés doivent pouvoir être traités dans leur intégralité. »

► **En cas de triche manifeste, quelle attitude adopter lorsqu'un collègue est seul à surveiller ? L'élève peut-il poursuivre les épreuves ?**

« S'agissant des éventuelles tentatives de fraude, des consignes spécifiques seront communiquées. »

► **Les collègues qui n'assurent pas les spécialités seront-ils sollicités pour les corrections de spécialités ?**



## INCLUSION SANS MOYEN, UNE PRESSION INSUPPORTABLE SUR LES PERSONNELS

*Depuis la rentrée, la section académique du SNES a été alertée par de nombreux collègues qui témoignent dans leurs établissements d'une situation de travail dégradée, liée principalement à deux difficultés : la charge de travail en lycée et l'inclusion en collège. Si ces questions ne sont pas nouvelles, elles prennent néanmoins aujourd'hui une acuité particulière qui ne peut que susciter des inquiétudes quand on regarde ce qui se passe dans le premier degré. Un changement de discours du Rectorat est enfin perceptible.*

Après la loi de 2005, la loi de refondation de l'école a affirmé en 2013 que « tous les élèves ont le droit à la scolarisation » et la loi Blanquer de 2019 promeut « l'école inclusive ». Toutefois, la mise en œuvre sur le terrain reste chaotique et l'école inclusive est malheureusement apparue comme le prétexte à une logique de réduction des moyens. Le débat a été longtemps difficile, le fait d'aborder la question souvent dénoncé comme une posture ségrégative. Néanmoins, le constat d'une « école au bord de l'explosion » est désormais davantage partagé. **Lors du CHSCTA du 10 octobre, le Secrétaire général de l'académie de Rennes a admis que l'école inclusive se fait dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes.** Le médecin conseiller technique du recteur a elle-même pointé qu'« il y a des limites à l'inclusion ». Ce changement de discours est notable et va dans le bon sens, alors que nous tentons depuis des années de montrer que certaines situations sont insolubles dans le cadre ordinaire de la classe. Le SNES-FSU a insisté pour que les chefs d'établissements comprennent également à leur tour que la situation se dégrade et que tout ne peut pas reposer sur les épaules des collègues qui font de leur mieux.

## QUART D'HEURE LECTURE : PROPAGATION OU INJONCTION ?

*Le dispositif impulsé par le rectorat consiste à dédier, chaque jour ou une fois par semaine, 10 à 20 minutes de lecture plaisir dans les établissements. La seule obligation est de lire de manière silencieuse un livre que l'on a apporté.*

Des collègues ont déjà mis en place l'expérimentation depuis quelques années, d'autres souhaitent la tenter, mettant en avant des aspects positifs : **aide à la concentration en cours des élèves, développement du goût de la lecture (qui se traduit par la hausse des emprunts au CDI), place plus grande de la lecture dans l'espace scolaire. D'autres collègues sont sceptiques voire hostiles : quel sens donner à un loisir imposé à tous au même moment ? Ce dispositif permet-il l'accès à la compréhension et à l'interprétation des textes ? Si le but recherché est d'apaiser le climat scolaire, alors la lecture n'est-elle pas finalement instrumentalisée ?** Le débat est légitime, et doit être mené puis tranché dans la concertation. Les collègues favorables au dispositif soulignent l'importance d'un consensus dans l'établissement, sans quoi la mise en œuvre perd de son impact et s'effiloche dans la durée...

Toutefois, l'encouragement du Ministère depuis l'année dernière et du recteur Ethis (*toute l'académie lit à 13h51 le 18 octobre !*) se traduit sur le terrain, en collège notamment, par une pression très forte des chefs d'établissement sur les équipes, voire une imposition. Or, l'organisation pose de réels problèmes : quand le quart d'heure est inscrit sur le

Le Recteur semble avoir pris la mesure du problème et a indiqué qu'il appuyait une demande auprès des autres ministères concernés (santé et affaires sociales) pour que des solutions soient trouvées pour les situations « ingérables » que nous connaissons parfois dans le premier degré, mais plus seulement. Pour autant, les perspectives sont sombres. Le manque de place dans les ITEP, l'intégration des élèves d'ULIS sans concertation des personnels posent question. La mise en place des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) n'est pas de nature à rassurer car on peut craindre une manière « d'optimiser » la ressource en flexibilisant davantage les services des AESH. Enfin, **la suppression programmée des SEGPA et des IME, pour favoriser l'inclusion systématique des élèves dans les classes ordinaires, obéit davantage à une volonté de maîtrise des coûts qu'à un projet d'amélioration de la réussite des élèves.**

**Le SNES rappelle que des moyens sont nécessaires pour réussir l'inclusion, sans quoi elle serait un leurre pour les familles et les élèves et aboutirait à une exclusion plus douloureuse encore pour chacun.**

Matthieu Mahéo

temps de la classe, il ampute les horaires d'enseignement et lorsqu'il est inscrit en plus du temps de la classe mais surveillé par les enseignants, il induit un temps de travail non rémunéré. Souvent, les deux modalités coexistent, avec un créneau tournant et des adaptations locales complexes. De plus, comment s'assurer que tous les élèves disposent bien d'un livre au moment dédié ?

En tout état de cause, si le projet se résume à une prescription du chef ou n'est pas suffisamment porté par les équipes, localement, les collègues doivent reprendre la main. D'une part, en exigeant une rémunération en HSE dès lors qu'on est au-delà du service, aucun texte réglementaire n'en impose la mise en œuvre. D'autre part, en corrigeant la programmation si l'impact sur un enseignement disciplinaire est préjudiciable, ou bien en le déployant sur la pause méridienne ou sur une partie des classes seulement. Enfin, ce dispositif doit pouvoir être évalué, réajusté et soutenu par des moyens. Il peut aussi être remis en cause, car la multiplication des prescriptions épuisent les collègues. N'hésitez pas à nous rendre compte de vos expériences et propositions.

Frédérique Lalys

## INCLUSION SANS MOYEN :

### AGIR POUR NE PAS SUBIR...

- En cas de difficulté, remplissez une fiche SST (*Santé, Sécurité et conditions de Travail*) dans votre établissement afin de signifier les difficultés rencontrées à l'Institution.

- Faites-nous remonter les effectifs, le nombre d'élèves inclus et les difficultés rencontrées à :

[s3ren@sn.es.edu](mailto:s3ren@sn.es.edu)

- Le SNES défend le maintien d'une palette de structures et dispositifs adaptés.

## STAGE LETTRES : QUEL BILAN ?



Une vingtaine de collègues, réunis le 7/10 lors d'un stage sur l'enseignement des lettres, ont pu échanger et témoigner de la réalité de la rentrée 2019. En collège, les collègues ont dit leurs difficultés face à la montée de l'inclusion dans des classes chargées où l'hétérogénéité est déjà grande. Cette évolution pousse à l'individualisation de l'enseignement, conduit à un investissement permanent des collègues et à la disparition de la classe comme collectif. Le temps d'enseignement en lettres a été rogné et tend à se réduire à un amoncellement de points grammaticaux plutôt qu'à l'étude de la langue.

En lycée, les nouveaux programmes accordent une large place à la grammaire et imposent une conception de la lecture où la quantité prime au détriment de la réflexion. Des pistes ont été avancées pour aider les collègues à les adapter : donner la priorité à l'analyse des textes, choisir aussi des littératures contemporaines, ne pas s'imposer de bac blanc pour l'oral...

Frédérique Lalys

Ces propositions sont à retrouver sur le site du SNES :

[sn.es.edu/R/StageLettres](https://sn.es.edu/R/StageLettres)

# RÉFORME DES RETRAITES : LE VRAI/FAUX DU SNES BRETAGNE SUR LE NOUVEAU SYSTÈME !



## Je pars d'ici 2025, je ne risque rien !

**Faux** Prévues initialement en janvier 2020 pour « remettre le système à l'équilibre avant 2025 », de nouvelles décotes seront appliquées une fois la réforme des retraites votée à l'été 2020 : -5 % par an tant que l'âge pivot (64 ans) ou la durée de cotisation (42 puis 43 ans) ne sont pas atteints. Avec la non prise en compte des années d'études, les deux options pénaliseront les enseignants sans attendre 2025.

## A partir de 2025, tout l'acquis de l'ancien système m'est conservé

**Faux** En 2025, les droits à pension dans le système actuel sont reclassés une fois pour toute en points selon l'échelon et l'ancienneté détenus. Cette bascule crée donc un capital de départ en points pour chaque fonctionnaire et met fin à la prise en compte des 6 derniers mois de la carrière (donc les meilleurs salaires) pour le calcul des pensions. C'est la fin du Code des pensions lié au statut de fonctionnaire depuis la Libération.

## Je cotiserai pour ma propre épargne retraite !

**Faux** L'accumulation des cotisations en euros sur un compte individuel restitué à la retraite est illusoire car les cotisations prélevées sur les actifs continuent d'être versées comme pensions aux retraités du moment. Sur chaque salaire, la cotisation retraite crée des points. Leur somme se transforme en pension une fois pour toute en fin de carrière. Pour chacune de ces 2 étapes, des coefficients sont appliqués (valeur d'achat et valeur de service) mais la dévalorisation de la valeur de service du point par rapport à sa valeur d'achat est programmée par le gouvernement. En effet, ce dernier ne veut pas consacrer plus de 14 % des richesses produites aux retraité·es alors que leur part dans la population va augmenter.

Le principe de la répartition est maintenu mais les pensions s'effondrent, ce qui incitera à souscrire des complémentaires par capitalisation.

## Je pourrai toujours partir à 62 ans

**Oui mais...** Cet âge légal relevé depuis 2010 n'est pas remis en cause. Mais pour « maintenir le système à l'équilibre », 64 ans devient l'âge « pivot » (la nouvelle référence pour les calculs) et partir à 62 ans est pénalisé par une décote de 10 %. Si, à la demande de la CFDT, c'est finalement la durée d'assurance qui est prise en compte, la logique est la même : 43 ans pour un taux plein. Dans les 2 cas, c'est travailler plus longtemps pour maintenir les montants actuels ou partir à 62 ans avec beaucoup moins que dans l'actuel système. C'est la « liberté de choix » dont parlent le gouvernement et la CFDT.

## Mais au moins je serai augmenté·e !

**Faux** Le Président ne mettra pas « 10 milliards » pour une hausse globale des salaires : « c'est vos impôts » (Rodez, sept. 2019). Il envisage une réforme statutaire en allongeant le temps de travail (réduction des congés, annualisation) et en alourdissant la charge de travail contre des primes individuelles (pour suppléer la disparition programmée des CIO et PsyEN par exemple). Mais pour maintenir le niveau actuel des pensions, la part des primes et HSA devrait représenter 30 % de nos rémunérations sur toute la carrière (10 % actuellement dans le second degré, un peu moins encore pour les femmes). On en sera très loin !

## Les enfants seront mieux valorisés

**Faux** Toutes les bonifications actuelles disparaissent, notamment la majoration de pension pour 3 enfants ou les compensations pour temps partiel. Un dispositif unique subsiste : + 5 % de pension par enfant pour l'un des 2 parents. Or cette majoration s'applique sur la pension, calculée désormais sur tous les salaires ce qui est fortement préjudiciable pour les femmes dont les carrières restent découpées par les congés parentaux ou temps partiels !

## Mes années comme contractuel·le seront automatiquement prises en compte

**Vrai** Les points créés sont fonction des cotisations, elles-mêmes proportionnelles aux salaires qui sont bien faibles pour les non-titulaires, rarement à l'année ou sur des temps complets. La prise en compte des années de contractuel·le pèsera moins dans le calcul des pensions que le rachat des années ou les compléments versés par l'Ircantec actuellement.



## « SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ! »

Ne pas rester isolé·e !

Être accompagné·e

pour agir dans son établissement...

ensemble !

Être informé·e

publications, méls, stages syndicaux...

Défendre ensemble nos droits collectifs et individuels

Ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service. 66% remboursés par les impôts !

[rennes.snes.edu/pour-adherer.html](https://rennes.snes.edu/pour-adherer.html)

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré  
24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël Mariteau – Conception et mise en page militantes.

Impression : GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable